

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>MX 54-MS</b>		<b>GSMM MED MX 54 FUT25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_301484</b>	Date de révision	<b>18.06.2015</b>
Version	<b>4.1</b>	Date d'impression	<b>18.07.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1120209</b>	Page	Page 1 of 15

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### Identificateur de produit

Numéro de la matière : **1120209**

Nom commercial : **MX 54-MS**  
GSMM MED MX 54 FUT25KG

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fabrication de pâtes pour sérigraphie et de préparations pour la pulvérisation par pistolet et le coulage, contenant des poudres céramiques destinées à subir un traitement thermique.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro GmbH  
Gutleutstraße 215  
60327 Frankfurt am Main

Téléphone : +4969271160  
Téléfax : +496927116333  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sdb@ferro.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro local : +(33)-975181407  
CHEMTREC Numéro International : +(1)-703-527-3887 appelez gratuitement

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**MX 54-MS**

Spécification du produit **RS\_FP\_301484**  
Version **4.1**  
Numéro de la matière **1120209**

**GSMM MED MX 54 FUT25KG**

Date de révision **18.06.2015**  
Date d'impression **18.07.2015**  
Page Page 2 of 15

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.  
P280 Porter des gants de protection.  
**Intervention:**  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
colophane

**2.3 Autres dangers**

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2 Mélanges**

Nature chimique : Huile végétale/terpène/baume/cire/résine  
Polymère synthétique

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
p-menth-1-ène-8-ol	98-55-5 202-680-6	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 25 - < 50

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>MX 54-MS</b>		<b>GSMM MED MX 54 FUT25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_301484</b>	Date de révision	<b>18.06.2015</b>
Version	<b>4.1</b>	Date d'impression	<b>18.07.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1120209</b>	Page	Page 3 of 15

	01-2119980717-23-xxxx		
pine oil	8002-09-3 304-455-9 /	Skin Irrit. 2; H315	$\geq 25 - < 50$
colophane	8050-09-7 232-475-7 01-2119480418-32-xxxx	Skin Sens. 1; H317	$\geq 1 - < 10$
p-mentha-1,4(8)-diène	586-62-9 209-578-0 01-2119982325-32-xxxx	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	$\geq 2,5 - < 10$

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>MX 54-MS</b>		<b>GSMM MED MX 54 FUT25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_301484</b>	Date de révision	<b>18.06.2015</b>
Version	<b>4.1</b>	Date d'impression	<b>18.07.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1120209</b>	Page	Page 4 of 15

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucun(e) à notre connaissance.  
 Risques : Provoque une irritation cutanée.  
 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
 Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
 Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.  
 Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
 Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

MX 54-MS		GSMM MED MX 54 FUT25KG	
Spécification du produit	RS_FP_301484	Date de révision	18.06.2015
Version	4.1	Date d'impression	18.07.2015
Numéro de la matière	1120209	Page	Page 5 of 15

Assurer une ventilation adéquate.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

# SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

MX 54-MS		GSMM MED MX 54 FUT25KG	
Spécification du produit	RS_FP_301484	Date de révision	18.06.2015
Version	4.1	Date d'impression	18.07.2015
Numéro de la matière	1120209	Page	Page 6 of 15

pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Base
colophane	8050-09-7	VME	0,1 mg/m <sup>3</sup> (Formaldéhyde)	Formaldéhyde	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives				

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Veiller à une ventilation adéquate.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>MX 54-MS</b>		<b>GSMM MED MX 54 FUT25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_301484</b>	Date de révision	<b>18.06.2015</b>
Version	<b>4.1</b>	Date d'impression	<b>18.07.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1120209</b>	Page	Page 7 of 15

Remarques : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 84 °C Méthode: DIN 51758
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>MX 54-MS</b>		<b>GSMM MED MX 54 FUT25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_301484</b>	Date de révision	<b>18.06.2015</b>
Version	<b>4.1</b>	Date d'impression	<b>18.07.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1120209</b>	Page	Page 8 of 15

Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0,93 gcm3 (20 °C)
Masse volumique apparente	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: non déterminé
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Indice de réfraction	: Donnée non disponible
----------------------	-------------------------

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>MX 54-MS</b>		<b>GSMM MED MX 54 FUT25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_301484</b>	Date de révision	<b>18.06.2015</b>
Version	<b>4.1</b>	Date d'impression	<b>18.07.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1120209</b>	Page	Page 9 of 15

## 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

## 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Stable dans des conditions normales.

---

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

#### **Produit:**

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>MX 54-MS</b>		<b>GSMM MED MX 54 FUT25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_301484</b>	Date de révision	<b>18.06.2015</b>
Version	<b>4.1</b>	Date d'impression	<b>18.07.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1120209</b>	Page	Page 10 of 15

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Remarques: A un effet sensibilisant.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1 Toxicité****Produit:**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Composants:****pine oil:**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 17 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h**colophane:**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 3,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>MX 54-MS</b>		<b>GSMM MED MX 54 FUT25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_301484</b>	Date de révision	<b>18.06.2015</b>
Version	<b>4.1</b>	Date d'impression	<b>18.07.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1120209</b>	Page	Page 11 of 15

aquatiques

Toxicité pour les algues : CE50 (algues): 400 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

### **Composants:**

#### **p-menth-1-ène-8-ol:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

#### **pine oil:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

#### **colophane:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

#### **p-mentha-1,4(8)-diène:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

### **Composants:**

#### **p-menth-1-ène-8-ol:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

#### **pine oil:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

#### **colophane:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

#### **p-mentha-1,4(8)-diène:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

### **Produit:**

Répartition entre les compartiments : Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>MX 54-MS</b>		<b>GSMM MED MX 54 FUT25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_301484</b>	Date de révision	<b>18.06.2015</b>
Version	<b>4.1</b>	Date d'impression	<b>18.07.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1120209</b>	Page	Page 12 of 15

environnementaux

**Composants:****p-menth-1-ène-8-ol:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

**pine oil:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

**colophane:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

**p-mentha-1,4(8)-diène:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**12.6 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>MX 54-MS</b>		<b>GSMM MED MX 54 FUT25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_301484</b>	Date de révision	<b>18.06.2015</b>
Version	<b>4.1</b>	Date d'impression	<b>18.07.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1120209</b>	Page	Page 13 of 15

d'eau ou le sol.  
 Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
 Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.  
 Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
 Eliminer comme produit non utilisé.  
 Ne pas réutiliser des récipients vides.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Pas d'information disponible.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de bateau : N/A  
 Catégorie de pollution : N/A

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>MX 54-MS</b>		<b>GSMM MED MX 54 FUT25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_301484</b>	Date de révision	<b>18.06.2015</b>
Version	<b>4.1</b>	Date d'impression	<b>18.07.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1120209</b>	Page	Page 14 of 15

articles dangereux (Annexe XVII)

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

Maladies Professionnelles : Non applicable  
(R-461-3, France)

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

REACH : Ce mélange ne contient que des composants qui ont été soumis à un pré-enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

CH INV : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Dans l'inventaire TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>MX 54-MS</b>		<b>GSMM MED MX 54 FUT25KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_301484</b>	Date de révision	<b>18.06.2015</b>
Version	<b>4.1</b>	Date d'impression	<b>18.07.2015</b>
Numéro de la matière	<b>1120209</b>	Page	Page 15 of 15

TW INV : N'est pas en conformité avec l'inventaire

MY INV : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TR INV : N'est pas en conformité avec l'inventaire

#### Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECl (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TSCA (USA), CH INV (Schweiz), MY INV (Malaysia), TR INV (Türkei), TW INV (Taiwan)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
 H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315 : Provoque une irritation cutanée.  
 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique  
 Asp. Tox. : Danger par aspiration  
 Eye Irrit. : Irritation oculaire  
 Flam. Liq. : Liquides inflammables  
 Skin Irrit. : Irritation cutanée  
 Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.